

ment qui fait le Règlement, et non point le gouvernement. Voilà maintenant que le gouvernement demande au Parlement de se lier et de se bâillonner lui-même.

Je conseille aux vis-à-vis d'y songer. Si, une fois élus à la Chambre, nous acquiescions en silence à ce que j'appellerais la momification du Parlement, nous ne pourrions plus jamais porter la tête haute devant les braves Canadiens. Ils ne m'ont pas envoyé ici afin d'aider le gouvernement à fouler aux pieds le Parlement. Ceux qui ont tenté d'introduire ces restrictions et de museler le Parlement, ont donné comme excuse que telle était la manière d'agir en Angleterre. Ce n'est pas ainsi, à mon avis, qu'il faut agir au Canada.

● (11.10 p.m.)

Je ne saurais dire qui a conçu l'article 75c, mais j'en ai une bonne idée. Peut-être que le leader du gouvernement à la Chambre y est pour quelque chose, avec l'aide de quelqu'un qui n'est plus dans cette enceinte, mais qui est un ancien membre du Parlement. Je ne ferai pas de personnalités, mais à un moment donné, il a siégé dans les rangs de l'opposition.

**L'hon. M. Turner:** C'est une déclaration assez mystérieuse.

**M. MacEwan:** Les voies du ministre de la Justice (M. Turner) ainsi que celles d'autres ministres sont aussi mystérieuses. Certains sont ici certains jours et absents le reste du temps. Leur esprit et leur fantôme sont ici, nous le savons. Le ministre de la Justice devrait faire respecter les lois et s'inspirer des actions des anciens grands ministres de la Justice de ce pays. Le ministre actuel devrait s'en souvenir quand il présentera ses mesures législatives à la Chambre.

**M. McCleave:** Il peut oublier son prédécesseur.

**M. MacEwan:** A propos de ces règles, si les leaders parlementaires ne peuvent s'entendre ou s'ils n'aboutissent pas à une conclusion qui satisfasse le gouvernement, un membre du cabinet exercera alors un contrôle absolu sur les travaux de la Chambre. Ce pouvoir lui appartiendra exclusivement. C'est un très grand pouvoir à placer dans les mains d'un seul homme, si modeste, si simple et si soucieux des droits des autres qu'il soit. En l'occurrence, je ne fais pas allusion au président du Conseil privé (M. Macdonald), car la tentation serait vraiment trop forte pour lui. A

mon avis, le leader du gouvernement à la Chambre a déjà démontré son inaptitude à exercer un tel contrôle absolu sur les travaux de la Chambre.

L'adoption éventuelle de l'article 75c, que j'appelle la règle du couperet me fait penser aux économies considérables que nous pouvons réaliser au Parlement. Par exemple, nous n'aurons plus besoin de leaders de l'opposition à la Chambre, car le leader du gouvernement sera alors tout-puissant. Nous n'aurons peut-être plus besoin de whips de l'opposition. Ce serait une terrible épreuve pour le député de Saint-Jean-Lancaster (M. Bell), car il n'aurait plus raison de venir à la Chambre. Si l'article 75c est adopté, notre Parlement deviendra simplement le tombeau de la liberté de parole, et le combat, comme bien d'autres combats pour la liberté, sera perdu tranquillement, sans éclat, et presque sans gémissements. Le Parlement deviendra un pays occupé et le gouvernement la puissance occupante.

Le Parlement ne peut consentir à être bâillonné par le gouvernement. Les députés ne sont pas envoyés ici pour dire oui ou non. Ils sont ici pour se plaindre, pour critiquer, pour exiger le redressement des griefs et pour signaler les fautes et les faiblesses de nos dirigeants.

**L'hon. M. Sharp:** Et pour légiférer.

**M. MacEwan:** Le ministre devrait être bien renseigné sur ce point. Il a fréquenté les anti-chambres des sous-ministres pendant si longtemps. Il a été fonctionnaire et cela se voit dans les mesures législatives qu'il a présentées ici.

**Des voix:** Bravo!

**M. MacEwan:** J'ignore comment vont les autres directions du ministère des Affaires extérieures, mais celle des passeports ne va certainement pas trop bien. A mon avis, il faut d'autres mesures dans ce secteur.

Mais revenons à la règle 75c. Les députés sont également ici pour se renseigner, pour représenter leurs mandants et s'occuper de leurs intérêts. Le Parlement ne doit pas dégénérer en une série de colloques où les ministres nous diront quoi penser, quoi dire et combien de temps parler. Si notre seul droit est de voter sans parler, nous nous rapprochons dangereusement des régimes en cours dans des pays où on a laissé l'État devenir l'entité suprême de la nation. La question est simple: Est-ce l'État qui crée les gens ou les gens qui créent l'État? Il faut prendre position, et cela n'est possible qu'au Parlement.